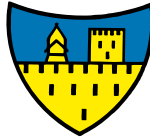




SERVICE DE TAXI



Le Centre Communal d'Action Sociale vous informe...

Depuis le 15 janvier 2008, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) a mis en place un nouveau service de transport.

Ce dispositif est destiné aux personnes âgées de 70 ans et plus, n'ayant pas de moyen de locomotion, ainsi qu'à toute personne subissant un handicap ponctuel l'empêchant d'utiliser momentanément son véhicule.

Assuré par BILL TRANSPORTS, ce service concerne des déplacements dans les villes environnantes, dans la limite d'un rayon de 15 kms (visites de médecins spécialistes, examens médicaux, marché de Donzère, etc).

Seuls les membres du CCAS sont habilités
à contacter ledit transporteur.

Si vous souhaitez bénéficier du service de taxi et vous renseigner sur les tarifs préférentiels en vigueur, vous devez en faire la demande trois jours (minimum) avant votre déplacement, en appelant le CCAS au **06 72 99 92 47**.

Un transport maximum, par semaine, sera accordé.